

PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le dimanche dix-sept septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

<u>Etaient présents</u>: BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARRIERE Edith, CARNAC Alain, CHUREAU Esther, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Rémi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: FAGES Christine, LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	Α	NOMS DES MANDATAIRES	
ARIZA Emmanuelle	à	GALTIER Samuel	
BERNARD Jean Luc	à	CHUREAU Esther	
CARRIERE Philippe	à	EGEA Frédéric	
DELMAS Corinne	à	CADAUX Didier	
MUYS Elisabeth	à	FORT Dominique	

Secrétaire de Séance : M. VICENTE Florian

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2023
- Liste des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
- Délibérations :

D2023-046	Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du 01/10/2023 au 30/09/2024
D2023-047	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'eau potable 2022
D2023-048	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'assainissement collectif 2022
D2023-049	Remise gracieuse pour parking couvert
D2023-050	Remise gracieuse facture eau Mme BOYER
D2023-051	Projet LEDS stades



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

D2023-052 Mise à jour des tarifs cantine : ajout des tarifs pour repas individuels et dans

le cadre d'enfants ayant un PAI au 1er octobre 2023

D2023-053 Budget Communal: DM1

Point des commissions.

- Date du prochain Conseil Municipal.
- Informations diverses.
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Il y a 1 décision prise :

D2023-045 Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) 2023 – Mise à jour de la demande de subvention pour les travaux d'investissement sur la voirie locale Monsieur Le Maire en fait la présentation.

DELIBERATIONS

Délibération n°2023-046 : Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du 01/10/2023 au 30/09/2024

Rapporteur: M. VICENTE Florian

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement, la tarification suivante est appliquée :

TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Service de l'eau potable :

- Part variable (liée à la consommation) 1,39 €/m³

Part fixe (ou abonnement)

64,20€

dont forfait branchement eau

61,50€

forfait compteur

2.70€

Service de l'assainissement collectif :

- Part variable

1,41 €/m³

- Part fixe

61,50€



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2023 au 30/09/2024.

FIXATION DES TARIFS POUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que les tarifs pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement sont les suivants depuis le 01/10/2019.

Raccordement au réseau d'eau potable : 140,00 €
Raccordement au réseau d'assainissement : 140,00 €

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Nombre de présents : 12
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 5
Quorum : 10

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Délibération n°2023-047 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'eau potable 2022

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) D'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et la délibération de son adoption doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Quelques données importantes :

- ➤ Estimation de la population desservie : 1 771 habitants au 31/12/2022.
- Nombre d'abonnés : 953 abonnés au 31/12/2022.
- ➤ Eau brutes : Prélèvement sur les ressources de l'eau de 134 153 m³ pour l'exercice 2022 répartis comme suit :
 - Source de Lavencas : 13 228 m³
 - Source du Boundoulaou : 23 292 m³
 - Source de l'Ancienne Mine de St Georges : 97 633 m³
- Eau traitées :
 - a) Production
 - b) Source de Lavencas: 13 228 m³
 - c) Source du Boundoulaou : 23 292 m³
 - d) Source de l'Ancienne Mine de St Georges : 97 633 m³
- > Eau traitées :
 - e) Volume vendu au cours de l'exercice de 2022 par rapport à l'exercice de 2021

Acheteurs	Volume vendus en 2021	Volume vendus en 2022	Variation en %
Abonnés domestiques	82 941 m	89 420 m ³	7.81 %
Abonnés non-domestiques	0 m	0 m	0 %
TOTAL vendu aux abonnés	82 941 m ³	89 420 m ³	7.81 %



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

f) Autres volumes:

- Estimation du volume de consommation sans comptage (espaces verts) : 7 000 m³/an.
- Estimation du volume de service (entretien des bâtiments communaux et ouvrages): 3 000 m³/an
- g) Volume consommé autorisé : 99 420 m³/an. Ce qui correspond à : 89 420 m³ + 7 000 m³ + 3 000 m³
- Modalités de tarification Conformément à la délibération D2022-049 du 22 septembre 2022 fixant les prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux données communiquées par l'agence de l'eau fixant les redevances

Part de la collectivité	Consommation eau (le m³)	1.39€
	Forfait branchement eau	61.50€
	Forfait compteur	2.70€
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (le m³)	0.044€
Redevances	Pollution domestique (le m³)	0.33€

La T.V.A. au taux de 5.5% s'applique sur la distribution d'eau potable, l'abonnement en eau potable, la redevance prélèvement et la redevance pollution

Indicateur de performance du réseau
 Rendement du réseau de distribution (70 kms de réseau) :

$$\frac{Volumes\ consomm\'es}{Volumes\ pr\'elev\'es}\ x\ 100$$

$$\frac{99\ 420}{134\ 153}$$
 x 100 = 0.7411 x 100 = 74.11 %



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

<u>Question de M. EGEA</u>: comment voit-on la part des fuites par rapport aux fraudes?

<u>Réponse</u>: on le constate lorsqu'il y a de la consommation la nuit où normalement il n'y en a pas ou très peu

<u>Remarque</u>: la consommation de Creissels n'est pas comptabilisée puisque Creissels fait également son RPQS, ils ont un compteur à part.

Il n'y a plus de subvention pour les collectivités qui font des travaux régulièrement. Par contre, les « mauvais élèves » ont des amendes. Nous sommes considérés comme « bons élèves ».

Nombre de présents : 12
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 5
Quorum : 10

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-048 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'assainissement collectif 2022

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et la délibération de son adoption doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Quelques données importantes :

- ➤ Estimation de la population desservie : 1 661 habitants au 31/12/2022.
- Nombre d'abonnés : 936 abonnés au 31/12/2022.
- ➤ Volumes facturés : 86 056 m³ soit 71 346 m³ (particuliers), 14 710 m³ (agriculteurs) et 0 m³ (industriels).
- Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration : 0 Tonne de MS

Pas d'épandage en 2022 ni en 2023

Modalités de tarification



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Conformément la délibération D2022-049 du 22 Septembre 2022 fixant les prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux données communiquées par l'agence de l'eau fixant les redevances

Part de la collectivité	Part proportionnelle pour assainissement (le m³)	1.41 €
	Forfait assainissement	61.50€
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (le m³)	0.25€

La T.V.A au taux de 10 % s'applique sur la part fixe et proportionnelle de l'assainissement, ainsi que sur la redevance «modernisation des réseaux de collecte».

<u>Question de M. LEPETIT</u>: concernant les boues, les boues ne sont pas valorisables autrement que l'épandage? Elles ne passeraient pas dans le méthaniseur?

<u>Réponse</u>: L'épandage est la solution la moins chère avec la convention avec les agriculteurs. Le méthaniseur est une version simple: le seul entrant du méthaniseur est le fumier ou déchets agricoles pour être conformes au process.

Jusqu'en 2020, le coût était de 11 à 12 €/m³ épandu dans les champs des agriculteurs.

Avec la covid, il a fallu hygiéniser les boues, le coût est monté à 28 €/m³ épandu

Comme il y a de moins en moins d'agriculteurs qui acceptent l'épandage sur leurs terres, le coût de séchage et de traitement des boues fera augmenter le prix aux environs de 100 €/m³, d'où pour le moment on stocke dans les silos.

Il faudra être vigilant avec le projet de l'hôpital et les traitements induits.

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

La délibération est adoptée à l'unanimité.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Délibération n°2023-049 : Délibération autorisant la remise gracieuse des loyers du parking couvert

Rapporteur: M. VICENTE Florian

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la porte du parking couvert géré par la Commune a été défaillante et est restée ouverte plusieurs semaines engendrant une gêne pour les locataires.

Cette remise gracieuse est une contrepartie au préjudice subi par les locataires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une remise gracieuse des loyers du parking couvert, cette remise est consentie pour les loyers du 3ème trimestre 2023 pour moitié.

Le montant des loyers est de : 66 € TTC / trimestre soit une remise gracieuse de 33 € TTC / loyer Nombre de places louées : 16.

Soit un total de 528 € TTC.

Nombre de présents : 12
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 5
Quorum : 10

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-050 : Délibération autorisant la remise gracieuse de la facture d'eau de Mme BOYER Christine

Rapporteur : M. VICENTE Florian

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme BOYER Christine, a sollicité l'annulation de sa facture de 65.66 €.

Cette facture représente la part fixe en eau potable et la part fixe en assainissement pour la période du 01/10/2022 au 26/03/2023, il n'y a pas eu de consommation d'eau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer, à titre tout à fait exceptionnel, une remise gracieuse de la totalité de la facture de Mme BOYER Christine.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Nombre de présents : 12
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 5
Quorum : 10

Remarque: suite à des questionnements en conseil municipal sur la rédaction de la délibération, cette délibération est un justificatif pour la comptabilité à joindre à la perception afin de régulariser un quiproquo entre le service administratif et une demande orale de Mme BOYER d'arrêt de son compteur car la maison était en vente et qu'il n'y avait plus de consommation d'eau.

Depuis, le service administratif demande systématiquement une demande écrite pour éviter ces désagréments.

Un règlement pour l'eau potable et un pour l'assainissement sont en cours d'élaboration.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 10 voix pour
- 4 voix contre (CHUREAU Esther, CARRIERE Philippe, BERNARD Jean-Luc, ARIZA Emmanuelle)
- 3 abstention (CARRIERE Edith, THOMAS Rémi, EGEA Frédéric)

Délibération n°2023-051: Travaux d'éclairage des stades - Demande de subvention, auprès de la Région pour les demandes de subvention au titre du Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont envisagés pour la modernisation des éclairages existants des stades de football d'honneur et d'entraînement en remplaçant les projecteurs existants ferromagnétiques (iodure métallique) par des projecteurs de technologie LEDS.

Les travaux envisagent également de supprimer les deux comptages Enedis C5 36 kVA qui alimentent distinctement les deux éclairages des stades d'honneur et d'entraînement. Ces derniers seront repris depuis la nouvelle armoire de comptage Enedis C4 existante qui alimente le nouveau bâtiment des vestiaires.

Monsieur Le Maire informe que la Région soutient les équipements sportifs d'intérêt local via l'Appel à projets « Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte » dont les conditions sont les suivantes :



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

- ➤ La Région peut accompagner tous les projets de réalisation ou rénovation d'équipements sportifs de proximité et d'accès libre (city-stade, pumptrack, skate-park, parcours de santé, ...), ainsi que les installations sportives des Maisons Sport Santé labellisées par l'Etat.
- Bénéficiaires : Communes de 1 000 habitants et plus, EPCI et Etablissements publics
- Aides maxima: 20 000 € (dans la limite de 15% des dépenses éligibles) ou 25 000 € (dans la limite de 20% des dépenses éligibles) pour les projets réalisés au sein de quartiers prioritaires de la ville (QPV), en zone de montagne ou de revitalisation rurale ou inscrits dans un Contrat pluriannuel « Bourg Centre – Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.
- Calendrier de dépôt des dossiers : Pour une campagne de l'année N, les dossiers seront à déposer chaque année entre le 1er septembre de l'année N-1 et le 30 mars de l'année N.
- Par ailleurs, seules les opérations dont le montant des dépenses éligibles est supérieur à 40 000 € HT (par tranche de travaux) peuvent bénéficier du soutien de la Région.

Notre projet remplit les conditions ci-dessus énoncées.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

Montant total des travaux H.T.: 59 362,00 €
Taux de subvention demandé: 15%
Montant de la subvention REGION: 8 904,30 €
Reste à financer (autofinancement): 50 457,70 €

Remarque : l'aide du SIEDA à hauteur de 30% n'est pas intégrée dans la délibération.

Le projet a été pris en compte dans le budget.

M. LEPETIT ne prend pas part au vote au vu de ses fonctions au club de foot, et est noté absent excusé.

Nombre de présents : 11
Nombre d'absent(s) : 3
Nombres de procuration : 5
Quorum : 10

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

M. LEPETIT ne prend pas part au vote du fait de ses fonctions au club de foot.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-052 : Mise à jour des tarifs cantine : ajout des tarifs pour repas dans le cadre d'enfants ayant un PAI et de repas individuels au 1er octobre 2023

Rapporteur: Mme CHUREAU Esther

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la restauration scolaire, la collectivité accueille des enfants ayant des allergies exigeant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce PAI est un document signé par le médecin traitant, les parents, l'école et la mairie et doit être mis à jour et transmis à chaque rentrée scolaire.

Dans le cadre de certains PAI, les enfants ne peuvent pas consommer tout ou partie des aliments cuisinés par la cuisine centrale. Ainsi, pour ceux dont le risque de réactions allergiques est trop important, il est proposé aux familles qu'elles fournissent le repas.

Monsieur Le Maire propose de créer une tarification pour ces familles apportant le repas de leurs enfants à 1 € pour la prise en charge de l'enfant.

Monsieur Le Maire souhaite également fixer la tarification pour le personnel ou les instituteurs souhaitant acheter un repas et le consommer en dehors de l'établissement (conditionnement individuel) et le facturer au prix du tarif payé à la cuisine centrale soit 6.46 € HT (TVA à 5.5%) soit 6.82 €TTC.

Le personnel ou les instituteurs sont informés des risques sanitaires pouvant survenir lorsque le repas est pris à l'extérieur de la cantine scolaire de l'école publique du Cernon, chemin des Rivières à St Georges.

Le personnel ou les instituteurs commandant des repas individuels pour les consommer à l'extérieur :

- déchargent Monsieur Le Maire de toute responsabilité en cas de problème pouvant survenir lors de la prise du repas en dehors de l'enceinte de la cantine scolaire durant toute la période d'utilisation du service.
- s'engagent à ce qu'aucun problème lié à la rupture de la chaine du froid ne lui soit reproché dans l'exercice de ses fonctions.

Récapitulatif des tarifs :

	Quotient familial	Tarif	
Repas individuels		6.82 €	
Accueil san repas dans le cadre d'un PAI		1€	



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Repas cantine en fonction du quotient familial	0 – 950	1.00 €
	951 – 1206.51	Quotient familial * taux d'effort de 0.47%
	1206.52 et +	5.80 €

La date d'application de cette tarification sera à compter du 1^{er} octobre 2023.

La mise à jour des tarifs dans l'application eTicket engendrera une facturation de 300 € HT du prestataire à la Mairie.

Nombre de présents : 12
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 5
Quorum : 10

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 2 abstention (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Délibération n°2023-053 : Budget Communal 2023 : Décision modificative n°01

Rapporteur: Florian

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la décision modificative va être présentée en 2 parties pour plus de lisibilité.

Partie 1 : Opération Nouveaux Vestiaires

Il conviendrait d'adopter les écritures suivantes de réajustement des lignes budgétaires pour réimputer correctement les mandats (en 2022 et 2023) pour la maîtrise d'œuvre déléguée prévue initialement en fonctionnement et à rattacher à l'investissement :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6218: autre personnel extérieur	3 437,00 €		į į	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	3 437,00 €			
D 023: Virement section investissement		6 637,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissementel		6 637,00 €		
R 773 : Mandats annulés (exerc. Antérieurs)				3 200,00 (
TOTAL R 77: Produits exceptionnels				3 200,00 €
TOTAL	3 437,00 €	6 637,00 €		3 200,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2313-2101 : Constrcution Vestiaires		6 637,00 €		

INVESTISSEMENT		
D 2313-2101 : Constrcution Vestiaires	6 637,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours	6 637,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		6 637,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		6 637,00 €
TOTAL	6 637,00 €	6 637,00 €
TOTAL GENERAL	9 837,00 €	9 837,00 €



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Partie 2 : Opération Cœur de Village

Il conviendrait d'adopter les écritures suivantes de réajustement des lignes budgétaires pour mandater correctement la facture reçue du géomètre :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6218: autre personnel extérieur	5 757,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	5 757,00 €			
D 023: Virement section investissement		5 757,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissementel		5 757,00 €		
TOTAL	5 757,00 €	5 757,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2031-2301 : Cœur de Village		5 757,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisation incorporelles		5 757,00 €		
R 021: Virement de la section de fonct				5 757,00 (
TOTAL R 021: Virement de la section de fonct.				5 757,00 €
TOTAL		5 757,00 €		5 757,00 €

Récapitulatif de la Décision Modificative n°01 :

TOTAL GENERAL

Virement de crédits

5 757,00 €

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6218: autre personnel extérieur	9 194,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	9.194,00 €			
D 023: Virement section investissement		12 394,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissementel		12 394,00 €		
R 773 : Mandats annulés (exerc, Antérieurs)				3 200,00 €
TOTAL R 77: Produits exceptionnels				3 200,00 €
TOTAL	9 194,00 €	12 394,00 €		3 200,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2031-2301 : Cœur de village		5 757,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisation incorporelles		5 757,00 €		
D 2313-2101 : Constrcution Vestiaires		6 637,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours		6 637,00 €		
R 021: Virement de la section de fonct				12 394,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				12 394,00 €
TOTAL		12 394,00 €		12 394,00 €
TOTAL GENERAL	15 59	94,00 €	15 59	94,00 €

5 757,00 €



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Nombre de présents : 12
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 5
Quorum : 10

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Date proposée :

Le jeudi 19 octobre 2023 à 20h30

POINT DES COMMISSIONS

<u>Commission « Associations - Culture - Évènements - SPORTS - Communication - Administration générale »</u> - Mme Esther CHUREAU

- La saison estivale s'est terminée en beauté avec le spectacle de St Geniez (250 entrées payantes), avec une sacrée ambiance
- Réunion des associations a été faite : la plupart des adhérents sont revenus, et les salles sont bien occupées
- Réunion avec le comité des fêtes pour élire un nouveau bureau afin d'organiser les prochains évènements, ils ont beaucoup d'idées

Commission « Conseil Municipal des Jeunes » - Mme Dominique FORT

- Les jeunes ont pleins d'idées, il faut les canaliser
- La ComCom a un projet de « Mieux manger ... », les Quatre saisons de l'écologie : plusieurs stands, animations, inauguration du verger le 7 octobre
- Le CMJ: les jeunes organisent un grand jeu de piste de 10 équipes composées de 3 membres, jeu de piste autour du patrimoine de St Georges, avec un périmètre délimité et un accompagnateur adulte pour chaque équipe (CE1-CE2-CM1-CM2) le dernier samedi des vacances scolaires après-midi).
- Il y aura peut-être aussi un jeu de piste pour les adultes
- Les enfants voudraient aussi nettoyer les berges du Cernon, à envisager au printemps.

Commission « Environnement – Tourisme » - Mme Élisabeth MUYS

- RAS

Commission « Urbanisme – Patrimoine » - M. Remi THOMAS

Juste une information : l'aide d'Aveyron ingénierie a été sollicitée sur l'aspect technique (réunion prévue le 12 octobre)



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

<u>Commission « Personnel - Affaires scolaires - Petite enfance »</u> - Mme Corinne DELMAS

- RAS

<u>Commission sociale</u> – Mme Dominique FORT

- RAS

Commission « Finances – Travaux » - M. Florian VICENTE

Commission Finances envisagée après les vacances scolaires

POINTS DIVERS

- Il n'y a plus de train sur la ligne suite aux intempéries dans la vallée de l'Orb (10 km de voies), un train est resté bloqué, plusieurs mois de travaux sont prévus. Il y a des cars qui font le relais.

QUESTIONS DIVERSES

Q. 1: Question concernant le projet « Placette ».

Le 27/07/2023, le projet « *Placette* » a été présenté en mairie à quelques propriétaires de la Placette (pourtant concernés par le stationnement de leurs véhicules, les propriétaires des rues adjacentes n'ont pas été conviés à la présentation).

Il semblerait que le projet présenté aux propriétaires de la Placette ne fasse pas l'unanimité et qu'en l'état actuel, il ne soit pas partagé par la quasi-totalité des résidents.

Les propriétaires de la Placette sont favorables à la réalisation d'un projet d'aménagement concerté et partagé, mais pas celui qui est proposé.

En effet, les propriétaires présentent de nombreux griefs au projet proposé : places de parking insuffisantes ; des résidents de *la Placette* et des rues adjacentes se rencontrent le soir en été pour échanger au frais sur un banc qui devrait disparaitre pour laisser la place à 3 places de parking ; la largeur des allées devant les maisons ; l'enfouissement des réseaux ; absence d'une place de parking PMR ; risque d'inondation des caves si on supprime la dalle cimentée...

Pouvez-vous nous indiquer:

① Pourquoi les propriétaires des rues de la Tour de Jacques, du Barry de Coulot, du Caladou et du Pourtalou n'ont pas été associés à la réalisation de ce projet ?

<u>Réponse</u>: lorsque les invitations ont été faites, on s'en est tenu aux habitants de la placette, c'est au moment de la réunion, que le constat a été fait que les habitants des rues adjacentes n'avaient pas été convoqués, ils ont été reçus individuellement, comme tous les Saint-Georgiens qui en ont fait la demande.

PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

② Si l'accessibilité des véhicules de pompiers (en cas d'incendie, d'accident...) aux maisons bordant la Placette a bien été prise en compte dans le projet proposé ?

<u>Réponse</u>: dans le projet actuel, les maisons sont accessibles aussi bien qu'actuellement, dans les 3 mètres, les véhicules pompiers peuvent accéder sans problème.

③ Si les propositions et observations émises par les propriétaires seront examinées, étudiées et prises en compte ?

<u>Réponse</u>: les habitants reçus avaient des propositions dont certaines tout à fait légitimes, nous en avons fait part à la maitrise d'œuvre. Il est rappelé toutefois que le projet de la placette ne se résume pas à un parking.

Quel est le coût global estimatif TTC du projet proposé ; le reste à charge estimatif TTC pour la commune et son mode de financement (emprunt...) ?

<u>Réponse</u>: 650 000 HT dont 550 000 € HT de travaux (Dernière délibération prise D2022-064 du 15 décembre 2022).

Il faut attendre le projet définitif que l'on pourra solliciter les subventions (aides à solliciter de la Région, du Département, de la Communauté de Communes, l'Agence de l'Eau ...).

Le 27/07/2023, une réunion a été organisée en mairie avec quelques propriétaires de la Placette et les conseillers municipaux souhaitant y participer. Au cours de cette réunion de présentation, l'architecte retenu a présenté le projet de rénovation envisagé. J'ai demandé par mail le 07/08/2023 qu'on me communique le document présenté « *Aménagement du Cœur de Village de Saint-Georges-de-Luzençon* » (Projet « *Placette* ») lors de cette réunion. J'ai réitéré ma demande à plusieurs reprises, sans succès.

⑤ Pouvez-vous nous indiquer si ce document présente un degré de confidentialité interdisant la communication aux conseillers municipaux ?

Réponse : on a reçu le fichier cette semaine et diffuser ce jour au conseil municipal.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Q. 2: Travaux de création d'une ZEC.

Pour réaliser les deux fossés de dérivation, procéder au curage et au reprofilage du lit mineur du Cernon, plusieurs milliers de mètres cubes de terre et matériaux ont été extraits du site des Rivières et acheminés par des camions vers une destination inconnue.

Pouvez-vous nous indiquer:

① Où ont été déchargés ces milliers de mètres cubes de terres, de gravats et de matériaux ?

<u>Réponse</u> : Ces matériaux ont été extraits pour la création du lit de la rivière et pour la zone d'expansion des crues.

Il y a eu une convention de dépôt définitif entre l'entreprise et le propriétaire des terrains et aussi en lien avec l'exploitant agricole à Craissaguet pour le dépôt de terre.

Il y a eu une déclaration préalable pour chacun des terrains.

Les apports ont été modelés en surface sur les terrains concernés. Une partie des matériaux graveleux issus du lit et des berges ont été remis dans le lit, une autre partie à servie à la création des cheminements.

Pour les déchets inertes de classe 3 : ils ont été évacués dans les décharges dédiées. Cela représente environ 25 000 à 30 000 m³ évacués, cela fait 80 à 100 cm sur 3 ha.

② Est-il prévu de réutiliser ces matériaux ? Si oui, quelle sera l'affectation de ces matériaux ?

Réponse : Comme indiqué précédemment, une partie a été réutilisée.

Question complémentaire : l'étude archéologique sera publiée ou diffusée ?

<u>Réponse</u>: un rapport ou compte rendu doit être fait par le bureau d'étude et qui s'occupera de le transmettre.

Q. 3 : Question concernant la construction de la passerelle et la circulation des engins de chantier.

Les travaux préparatoires à la construction de la passerelle ont débuté.

Il semblerait que la consigne visant d'une part à **interdire** le **passage** des engins de chantier sur les parcelles 493 et 513 et d'autre part à **respecter** le **droit de propriété** n'ait pas été transmise à l'entreprise de BTP.

En effet, le 01/09/2023, un engin de chantier a été photographié alors qu'il circulait sur le *chemin dit du moulin* (*cf. figure 1*). Pourtant, le propriétaire des parcelles 493 et 513 a envoyé une LRAR le 22/05/2023 à la mairie pour signifier l'interdiction de circulation des engins de chantier sur ses parcelles.



Figure 1 : engin de chantier circulant sur le chemin dit du moulin le 01/09/2023



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

① L'entreprise de BTP chargée de la construction de la passerelle a-t-elle été informée et notifiée de l'interdiction d'emprunter cette partie du *chemin dit du moulin* ?

<u>Réponse</u>: la consigne a bien été signifiée aux entreprises pour passer le plus possible de l'autre côté suivant les alternatives données.

La consigne est rappelée à chaque réunion de chantier de ne pas passer sur le chemin.

C'est au propriétaire qui a envoyé le recommandé de dire qu'il n'est pas d'accord, et non à la mairie. Ce propriétaire n'a pas répondu favorablement à la demande d'entretien avec Monsieur Le Maire.

M. BEAUMONT indique que des engins sont passés ces derniers jours, Monsieur Le Maire fera le recadrage de l'entreprise lors de la prochaine réunion de chantier.

Pour acquérir ces parcelles restantes, une procédure amiable sera faite dans un premier temps, et une procédure d'expropriation suivra s'il n'y a pas d'accord, même si la procédure dure environ 3 ans.

La séance est levée à 22h08

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du **21 SEPTEMBRE 2023** après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (<u>www.saint-georges-de-luzencon.fr</u>) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance

M. VICENTE Florian

Le Maire

M. Didier CADAUX